

Services de proximité: vers toujours plus de qualité

Le dossier étudiant la fusion des communes d'Anniviers se compose d'une centaine de pages. Pour en résumer les points principaux, nous avons créé le personnage d'Annie Viers. Et nous l'avons interviewée. Dans ce premier entretien virtuel, elle expose pour vous les principales questions qui ont trait aux services de proximité, premier des quatre thèmes abordés par INFusion.

A chaque fois qu'il est question de fusion de communes, les habitants craignent de voir les services de proximité diminuer, et par là même la vie des villages. Ressentez-vous ces craintes en Anniviers?

C'est vrai que lors du sondage effectué par le bureau SEREC – mandaté par les autorités pour établir un dossier d'étude sur la fusion des communes d'Anniviers –, près de la moitié des personnes interrogées ont exprimé leur peur de voir les petites entités marginalisées. Mais l'autre moitié pense qu'au contraire, les services seront plus performants, plus compétents et plus professionnels. Tout le personnel actuellement en poste sera réengagé par la Commune d'Anniviers et lors des départs à la retraite, des places se libéreront, permettant de créer des postes attractifs pour les jeunes de la vallée.

cer les collaborations au niveau du cadastre, de la comptabilité ou du contrôle des habitants. Mais ces nouvelles collaborations ne permettraient certainement pas de grandes avancées ou de gains aussi importants que lors de la construction du Centre scolaire ou de la STEP. Elles alourdiraient même le système de prises de décision (qui est déjà complexe), en raison du grand nombre d'institutions intercommunales. Le professeur Dafflon, qui s'est penché sur la question (voir à ce propos l'article ci-après en page 4), estime que la fusion permettrait de restituer aux citoyens et à l'assemblée primaire les droits qui leur appartiennent. Une commune unique économiserait toute une série de réunions et de commissions intercommunales.

Prenons un exemple concret: les commissions de constructions. N'y en aura-t-il plus qu'une seule?

Oui, cela semble être la meilleure solution. Cette commission devrait comprendre un président, un architecte et un représentant de chacune des actuelles communes. Quant aux cadastres, ils devraient ne faire plus qu'un. L'adaptation des règlements des constructions pourra se faire

actuels bureaux fonctionneront comme service de proximité. Sans fusion, il est difficile d'imaginer une gestion centralisée. Ce sera pareil avec la Police municipale qui sera centralisée, et où travailleront plusieurs agents. Au niveau de la justice communale, une réorganisation est prévue dès que possible, indépendamment de la fusion. A noter que la Chambre pupillaire est intercommunale depuis cette année. En ce qui concerne le corps de sapeurs pompiers, il sera fusionné aussi. La participation restera basée sur le volontariat, et des détachements dans les stations et villages assureront les premières interventions.

Actuellement les six communes emploient l'équivalent de dix-neuf personnes à plein temps pour l'entretien des infrastructures, des réseaux, de la STEP et du ramassage des ordures. Est-ce que la fusion va amener des avantages?

L'engagement de toutes les personnes sera garanti et leurs compétences spécifiques seront mieux valorisées, ce qui permettra certainement d'améliorer la qualité des services. On peut imaginer des combinaisons, par exemple, entre le personnel de la STEP et les ouvriers des travaux publics dans le domaine de la voirie et de l'entretien des réseaux. Au début, les compétences de chacun seront analysées. Les employés seront répartis selon les besoins spécifiques de la nouvelle commune, ainsi que des affinités. L'entretien de proximité sera naturellement maintenu et le citoyen ne sera en aucun cas moins bien servi. De plus, la possibilité sera offerte à la nouvelle commune de reprendre ou non des activités actuellement en sous-traitance. Des collaborations avec le triage forestier, les remontées mécaniques pourraient permettre la création d'un atelier d'entretien des machines et véhicules.

Si on regarde du côté du réseau routier (300 km dont plus de la moitié est constituée de chemins agricoles et forestiers), quelle politique sera adoptée lorsqu'il s'agira de déterminer quelles routes ou tronçons doivent faire l'objet de travaux ou d'investissements?

Une politique devra forcément être définie dans ce domaine. En fonction des besoins de chaque village et station, les priorités seront établies.

Environ quarante sociétés participent actuellement à la vie culturelle et sportive de la vallée.



Seront-elles soutenues par la Commune d'Anniviers?

D'abord il faut souligner que de nombreuses sociétés ont déjà des activités intercommunales. Avec la fusion le soutien sera harmonisé et plus équitable entre les sociétés de même type mais issues de villages différents. Celles-ci font la vie sociale et culturelle de la vallée, elles maintiennent les villages vivants, donc permettent de renforcer l'esprit communautaire. Je ne crois pas trop m'avancer en disant que, dans l'esprit des élus actuels, un soutien financier aux clubs sportifs et associations culturelles doit

être maintenu. Mais ce sera aux autorités de la nouvelle commune de déterminer sa forme.

Passons au volet social. Qu'est-ce que la fusion va changer?

Actuellement toutes les communes apportent une aide aux familles, mais elle est calculée différemment d'une commune à l'autre. Ces aides seront harmonisées. Il appartiendra à la nouvelle commune de mettre en place sa politique dans ce secteur. Relevons que là aussi, beaucoup de services sont déjà mis en commun, par le biais du Centre médico-social régional (CMS).

Tous les citoyens sont invités à participer au 1er forum le jeudi 24 novembre 2005 à 20 h au Foyer Lyrette à Ayer (près de la patinoire)

«Je suis plutôt favorable»

Les employés municipaux figurent parmi les citoyens les plus concernés par une fusion des six communes anniviardes. Ils se sont d'ailleurs déjà réunis pour évoquer les espoirs et les craintes suscitées par un possible changement. Employé aux travaux publics de Grimentz, Georges Solioz y a participé. «Dans l'ensemble, nous sommes plutôt favorables, même s'il existe quelques opposants», explique-t-il. «Nous ne craignons pas pour la sécurité de l'emploi. Nous avons bien assez de travail. Il continuera à

secteurs?» Si des interrogations demeurent, Georges Solioz voit surtout des avantages à une fusion. Ils touchent principalement à une rationalisation tant du parc de machines que de l'utilisation des compétences. «Chaque commune a acquis le même genre d'outils, généralement de petites machines qui font tout et rien. Une commune d'Anniviers pourrait par exemple acheter une excellente balayeuse pour toute la vallée.» L'entretien de ces machines pourrait aussi être rationalisé par l'engagement d'un mécanicien spécialisé, ce qui permettrait d'éviter de devoir faire appel à un garagiste à chaque fois qu'une panne survient. «Un bon entretien évite beaucoup de casses», estime Georges Solioz qui pense aussi qu'une fusion permettra également de mieux utiliser les compétences de chaque employé en favorisant une certaine spécialisation.



neiger, il y aura toujours des talus à faucher... Ce sont surtout les problèmes d'organisation qui nous interpellent: travaillerons-nous tous ensemble ou serons-nous répartis par

Les bureaux de l'administration ne vont-ils pas disparaître des villages?

Les bureaux resteront ouverts selon le mode actuel et fonctionneront comme guichets de proximité. L'introduction d'un système informatique uniformisé – ce qui n'est pas le cas actuellement – devrait permettre de répondre aux besoins de tous les citoyens, quel que soit l'endroit où ils s'adressent. Il est impossible pour les autorités actuelles de s'engager pour leurs successeurs, mais le consensus se fait autour d'une douzaine d'années pendant lesquelles les bureaux actuels resteront ouverts. Il s'agit certainement d'une situation transitoire, l'usage dictera la suite ou alors ce sera peut-être la population elle-même qui demandera une centralisation, pour un meilleur service encore. Ou pour une question d'économie.

Est-il nécessaire de fusionner? Une collaboration accrue entre les six communes n'est-elle pas suffisante?

Bien sûr des solutions novatrices peuvent être envisagées pour renfor-

graduellement. A moyen terme, un règlement de constructions qui distinguera les villages et stations et qui mentionnera la spécificité de chaque village sera mis sur pied. Pour exemple, la Commune de Sierre a établi un règlement de construction qui différencie chaque quartier (Villa, Glarey, centre ville...)

Vous dites que les règlements de construction seront harmonisés à moyen terme. Qu'en est-il d'autres règlements comme celui des eaux, des égouts et des ordures?

Ces règlements doivent être harmonisés rapidement, avec ou sans fusion. L'évacuation des ordures et des eaux usées est déjà gérée en commun. Mais la Commune d'Anniviers, après la fusion, pourra définir une meilleure politique de gestion et de valorisation des déchets.

Et comment seront organisés le contrôle des habitants, la police, les pompiers?

Après la fusion, il y aura un seul responsable au niveau de la Commune d'Anniviers. On peut imaginer que les